

Maisons-Alfort, le 19 avril 2006

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
sur trois projets d'arrêtés modifiant les arrêtés du 10 août 2001, 20 mars 2003  
et du 4 août 2005**

LA DIRECTRICE GENERALE

Par courrier reçu le 25/01/2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 23/12/2005 par la Direction générale de l'alimentation, la Direction générale des douanes et des droits indirects, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur trois projets d'arrêtés modifiant les arrêtés suivants :

- l'arrêté du 10 août 2001 relatif à l'interdiction d'importation de certains tissus de ruminants à risques au regard des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles destinés à l'alimentation humaine,
- l'arrêté du 20 mars 2003 relatif aux conditions sanitaires régissant l'emploi, la commercialisation, les échanges, les importations et les exportations de certains produits d'origine animale destinés à l'alimentation et à la fabrication d'aliments des animaux d'élevage ou à d'autres usages,
- l'arrêté du 4 août 2005 relatif aux conditions sanitaires régissant les échanges intracommunautaires, les importations et les exportations de certains produits contenant ou préparés à partir de matières animales destinés à l'alimentation et à la fabrication d'aliments des animaux familiers.

Considérant que ces 3 arrêtés miroirs concernant respectivement l'alimentation humaine, l'alimentation animale et l'alimentation des animaux familiers ne font que reprendre les dernières dispositions introduites dans l'arrêté du 17 mars 1992 impliquant la suppression du thymus et de la rate des bovins de la liste des matériels à risque spécifiés. Considérant que ces modifications s'inscrivaient dans une logique d'harmonisation entre les réglementations communautaire et nationale et qu'elles ont fait l'objet d'une expertise et d'un avis favorable de l'Afssa<sup>1</sup>.

Compte tenu de ces éléments, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable aux projets de textes qui lui ont été soumis.

Pascale BRIAND

27-31, avenue  
du Général Leclerc  
B P 19, 94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 50  
Fax 01 49 77 26 13  
[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

<sup>1</sup> Avis de l'Agence concernant un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 mars 1992 en date du 2 septembre 2005.